

SORTIE AQUITAINE HISTORIQUE



DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2017

DECOUVERTES EN TERRES MEDULIENNES

En cette période où les vacances, pour certains, tirent à leur fin, Aquitaine Historique prépare aussi sa rentrée et vous propose pour ce mois de septembre, une « expédition » en Médoc. Ce ne sera pas à la recherche des châteaux viticoles de ce territoire bien connu pour ses vins, que nous nous rendrons, mais à la découverte des vestiges du patrimoine historique que le temps a bien voulu nous laisser dans cette partie de la Gironde.



Art roman, protohistoire... château, églises, tumuli...

Association Aquitaine Historique - 43 avenue Maréchal Leclerc - 33140 Villenave d'Ornon - Tél. 07 82 00 64 54

aquitainehistorique@gmail.com www.aquitaine-historique.com

Association loi 1901 déclarée à la préfecture de la Gironde sous le n° W332003927

TARIF

Adhérent : 5 €

Enfant (- 12 ans) : 5 €

Non adhérent : 8 €

Le matin

**RDV 9h15 LESPARRE-MEDOC
SUR LE PARKING DE LA TOUR.**

A LESPARRE-MEDOC, vous monterez à l'assaut de la Tour de l'Honneur du XIV^e siècle, haute de plus de 30 mètres, vestige de l'ancien château de l'Honneur de Lesparre-Médoc, classée Monument Historique. Vous admirerez à GAILLAN-EN-MEDOC, la tour-clocher de l'église Saint-Pierre autrefois située au chœur de l'église primitive.

L'après midi

Après un pique-nique à BEGADAN, au port de By, vous découvrirez les plus aboutis des chevets et des absides d'art roman du Médoc, dans les églises de BEGADAN et de SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC, et leurs sculptures, à l'extérieur, chapiteaux à feuillages abondants et animaux fantastiques, qui témoignent d'un art expressif et décoratif.

Notre chemin prendra fin à VENDAYS-MONTALIVET, en remontant encore le temps, en pleine nature, une nature bienveillante qui a su préserver des hommes, cet ensemble de tumuli d'un site funéraire oublié. Des archéologues en protohistoire vous feront part de leurs recherches, sur ce site caché du grand public jusqu'à ce jour !

Fin de la visite : 17h30 environ

**Nombre de participants limité
Réservation obligatoire.**

